AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0352
FR0010221234-FS0174

27 février 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 février 2019, l'EPIC Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 février 2019, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations[1], les seuils de 25% et 20% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir, indirectement, 46 064 251 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant de droits de vote, soit 19,81% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
EPIC Bpifrance (à titre direct)	0	0
Bpifrance Participations	46 064 251	19,81
Total EPIC Bpifrance	**46 064 251**	**19,81**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS hors marché dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs qualifiés.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 232 522 152 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.